

ARRETE PORTANT NOMINATION DES CORRECTEURS POUR LES EPREUVES D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL SESSION 2024

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° AR-0071-2024 en date du 28 février 2024 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'attaché territorial spécialités « administration générale », « animation », « gestion du secteur sanitaire et social » et « urbanisme et développement des territoires », session 2024 ;

Vu l'arrêté n° AR-0346-2024 en date du 30 octobre 2024 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'attaché territorial – session 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Les membres du jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'attaché territorial peuvent être correcteurs des épreuves d'admission.

De plus, sont nommées, sous l'autorité des jurys, comme correcteurs des épreuves d'admission des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'attaché territorial, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Kate AINLEY,
- Madame Médina Maria ALVARADO,
- Madame Catherine ALVES,
- Monsieur Patrick BALLANGER,
- Madame Laurence BIALADE,
- Madame Sandra BOURGEON,
- Monsieur Guillaume BOY,
- Madame Laura BRIZI,
- Madame Susan BRUN,

- Madame Sandrine CABANE-CHRESTIA,
- Madame Anne-Cécile CHOSSAT DE MONTBURON,
- Madame Yasmina DEGHIDICHE,
- Madame Flora DELPECH,
- Madame Caroline DESAIGUES,
- Monsieur Jean-Luc DESCLAUX,
- Monsieur Paul ETCHEPAREBORDE,
- Madame Gina GASTON,
- Madame Claire GILMOUR,
- Monsieur Jean-Michel KAPPE,
- Madame Helen LANTSURY,
- Madame Nicolette LOS,
- Madame Caroline MAINGARD,
- Madame Brigitte MERCERON,
- Monsieur Ronan MEVELLEC,
- Madame Patricia MILAN,
- Madame Fabienne ORE COURREGELONGUE,
- Madame Yolanda POZO ALFOCEA,
- Madame Morley REIGNIER,
- Monsieur Jérôme RENARD,
- Madame Angélique SACRISTE,
- Madame Estelle SALES,
- Monsieur Adrien SANTOS DE JESUS,
- Madame Patricia SIBELLA,
- Monsieur Bernard TOURRET,
- Monsieur Marco TUCCINARDI,
- Madame Céline WETTERWALD.

Des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer aux travaux du jury.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

Le Président,

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :
PUBLIE LE :

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20250430-AR-0151-2025-AR
Date de réception préfecture : 30/04/2025